

## Compte rendu de l'atelier 2 - Développement solidaire et responsable - de l'Agenda 21 du Sud-Gironde

19 janvier 2006-Captieux-19H00

### ➤ Participants :

M. PEYCE Alexandre, M. DUVIGNEAU Didier, M. BOUIX Jean Philippe, Mme HARRIBEY Laurence, M. BERTRAM Dominique, M. MICHEL Jean Régis, M. LAURENT André, M. VIREPINTE Jean Luc, M. BERNARD Georges, M. PUYO Jean Claude, M. RENOUX Hervé, M. MERIC Jean Paul, M. NARBEBURU Dominique, Mme SOULA Nicole, M. SOULA Edgard, M. BLOT Jacques, Mme RONCIERE Delphine, Mme CHATENET Béatrice, M. DEGRUSON Pascal, M. DUBERNET Olivier, M. GLEYZE Jean Luc, M. CHATENET Juan Manuel, Mme BOUIX Isaline.

### ➤ Excusée :

Mme FELSHER Christine.

Jean Luc GLEYZE accueille les participants à cet atelier par un mot de remerciement puis propose à chacun de se présenter au travers d'un tour de table.

Les participants se sentent concernés par les questions de développement durable, soit en lien avec leur activité professionnelle, soit à titre personnel en tant que citoyen et acteur du devenir de ce territoire. Outre élus et techniciens, le panel présent est conséquent : agriculteurs, viticulteur, porteurs de projets (écotourisme, maraîchage...), acteurs de la filière forestière, industriel, TPE ou société liées à l'environnement, consultant spécialisé dans le développement durable, citoyens sensibilisés.

Les échanges qui ont eu lieu lors du débat ont été synthétisés par grandes thématiques :

### **⇒ Un cadre de vie de qualité, facteur d'attractivité.**

Le premier constat souligne les atouts incontestés de ce territoire, à savoir la nature et l'espace disponible. Ce cadre de vie privilégié est encore d'une bonne qualité environnementale. Cependant, il est menacé par une pression foncière qui s'accroît, et par le phénomène d'extension de la structure urbaine de Bordeaux.

L'apport de nouvelles populations pose de réelles questions : de nouveaux espaces doivent leur être dédiés ; en outre, des déplacements leur sont souvent nécessaires pour se rendre sur les bassins d'emploi hors du territoire. Cette situation pose la question d'une évolution vers des villes ou villages dortoirs, ainsi que de réelles interrogations en matière de développement durable (paysages et espaces menacés par les constructions hétérogènes, déplacements en voiture individuelle...).

Un double constat est donc posé : un territoire attractif en raison de son cadre de vie, mais un développement menacé par une évolution très rapide, avec des conséquences environnementales et sociales. Une question est également sous-jacente au débat : celle de l'accueil et de l'intégration de ces populations nouvelles.

Enfin, il semble important de souligner une notion d'attachement au territoire très forte des participants, bien que 3 d'entre eux seulement en soient originaires.

D'autre part, cet espace et ce cadre de vie sont un atout pour l'installation d'industries (exemple de la Papeterie du Ciron) : espace disponible, qualité et tranquillité du cadre de travail, facilité pour les transports (réseaux routiers peu engorgés).

Les conditions d'accueil doivent être intégrées aux réflexions préalables aux chartes d'urbanisme et aux documents de planification.

### **⇒ Le soutien aux initiatives et à la création d'entreprises**

Un appui aux projets innovants et locaux est à concevoir, en intégrant les principes du développement durable dans tous les domaines : agriculture, artisanat, industrie.... Plus que jamais, la création d'entreprises est un parcours difficile pour le porteur de projet, qui nécessite un soutien et un accompagnement. Il faudrait créer les conditions de ce soutien à l'installation. Un guichet unique pourrait être imaginé pour le conseil et l'aide à la conception du projet, la recherche de subventions, la recherche de locaux et de foncier...L'exemple de l'Espace Economie Emploi Formation, en cours d'élaboration, est cité comme réponse possible.

Au sein de ce débat, le problème concernant l'accession au foncier est prégnant. Il existe sur le territoire une réelle difficulté pour les porteurs de projets à concrétiser leur projet d'installation par manque de foncier disponible. Ceci soulève le problème de la répartition et de la diversification des activités au sein d'un espace à dominante forestière. Des raisons historiques et culturelles sont à l'origine de ces difficultés, qui vont à l'encontre du souhait de diversification d'activités de certains porteurs de projets. Des solutions sont requises au travers de biens ou de terrains communaux qui seraient mis à disposition au profit de nouvelles activités, notamment agricoles.

Un exemple de projet d'élevage en forêt vient illustrer cet enjeu. Des solutions résident dans la négociation : un exemple de consensus réussi est évoqué entre la gestion forestière et le développement apicole dans les Landes.

Ce préalable culturel et les enjeux de la concertation entre les différents acteurs sont à prendre en considération pour assurer une installation viable de projets nouveaux.

Enfin, amorcer un développement endogène signifie re-localiser des activités et des productions au sein de notre territoire. Cette démarche intègre le soutien aux démarches d'installation de jeunes agriculteurs. Le cas des AMAP est soulevé : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, qui lie l'agriculteur et le consommateur dans un engagement commun et valorise les productions locales.

### **⇒ La valorisation de nos ressources locales pour un développement endogène : l'exemple de la filière bois construction.**

Le soutien à l'économie et aux filières existantes est également primordial afin de ne pas perdre les forces vives locales. Il s'agit de valoriser le tissu économique existant. Une donnée factuelle : l'enjeu de la transmission d'entreprises représente 200 emplois par an sur le territoire du Pays.

Un exemple de soutien à l'émergence d'une filière locale est cité : le cas de la construction en pin. La commission Forêt du Pays, composée d'élus et de professionnels, a engagé un travail concentré sur la construction bois. Un double constat est fait : le potentiel de construction sur le territoire du Pays s'élève à environ 6000 maisons neuves dans les 10 ans qui viennent, et 80% de l'offre de construction est extérieure au territoire. Les enjeux du soutien à la filière bois relèvent donc de l'économie à travers la valorisation de la ressource forêt. Mais elle tient aussi de l'urbanisme et de l'environnement, par la préservation de l'identité bâtie du territoire.

Pour faire face à ces enjeux, la commission va travailler selon 3 axes : Comment construire ? (Favoriser des conceptions architecturales identitaires) Qui peut construire ? (Organiser la filière pour qu'elle réponde à la demande) Qui veut construire ? (Comment inciter accédants à la propriété et constructeur à bâtir en pin). Pour le 1<sup>er</sup> axe, des travaux de recherche vont être prochainement soumis à des étudiants en architecture spécialisés dans la construction bois.

### **⇒ Des thématiques spécifiques : la gestion des déchets, le changement de pratiques, le problème des pesticides.**

La question des bonnes pratiques de gestion communale est abordée. Elle relève d'un souci de rationaliser les dépenses et de protéger l'environnement. Des propositions sont faites sur des pratiques douces de gestion, notamment à l'égard de l'utilisation des désherbants.

Les conséquences d'une politique de pesticides à outrance sur la santé sont aujourd'hui connues. Suggérer des alternatives à l'utilisation des produits dans la gestion du territoire implique la notion de responsabilité collective. Ces actions, qui seraient exemplaires au niveau local, pourraient avoir un effet d'entraînement et de sensibilisation auprès des autres partenaires (D.D.E. par exemple,...).

Parmi les actions concrètes évoquées figurent un inventaire des pratiques contraires au développement responsable du territoire, ou bien une charte locale de qualité qui définirait les produits à ne pas employer par respect de l'environnement.

Concernant les problèmes de gestion des déchets, des difficultés sont soulevées concernant l'organisation actuelle et un débat oppose les participants sur la qualité du système organisé sur le territoire.

Deux constats sont tirés de ce débat :

- l'implication et la consultation des citoyens avant la mise en œuvre d'un projet, afin que la décision soit comprise et que le projet corresponde aux besoins,
- la nécessité de sensibiliser les citoyens à effectuer des gestes éco-citoyens.

### **⇒ Un nécessaire besoin de participation des citoyens aux décisions :**

Les participants ont fait part de leur inquiétude quant à la traduction concrète de la démarche Agenda 21. Quel sera le rôle de l'Agenda 21 ? De quelle manière seront prises en compte les attentes ? « Comment nos paroles vont-elles faire évoluer les choses ? ».

La volonté d'associer les citoyens aux décisions prises est soulevée à plusieurs reprises. L'objectif des participants est posé : il ne s'agit pas de prendre la place des élus, mais d'apporter une compétence technique pour une aide à la décision.

Les citoyens et acteurs locaux ont un souhait de participation plus important notamment au sein des commissions communautaires existantes. La création de commissions techniques au sein de l'agenda 21 est suggérée. Elles auraient pour objet d'évaluer les projets en partenariat avec les citoyens, les techniciens, les élus et des spécialistes, en fonction des questions abordées.

Sur la base des travaux des ateliers, l'objectif est de définir un projet de développement durable partagé, compris et accepté. Il doit se traduire par l'élaboration et la mise en œuvre d'actions concrètes. Ces propositions concerneront l'intervention au niveau local, c'est à dire à l'échelle du Pays et des 3 Communautés de Communes.

Il faut noter que la démarche est atypique car les 4 cantons ont décidé de travailler ensemble au sein du Pays, avec un outil qui est celui de la Charte de développement, applicable sur un territoire beaucoup plus vaste. C'est une solidarité de fait qui émerge, et l'objectif de ces échanges est d'obtenir des éléments concrets pour monter des projets de développement durable sur ces 4 cantons.

⇒ **Synthèse des échanges lors du débat à travers une grille :** Deux analyses : la situation actuelle avec les atouts et les faiblesses et le devenir du territoire au travers des opportunités et des menaces.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise de conscience vis à vis des enjeux du développement durable et volonté de travailler en partenariat,</li> <li>- Présence d'une agriculture de qualité (AOC, labels, certification...),</li> <li>- Des projets d'acteurs locaux : écotourisme, installation en maraîchage biologique...</li> <li>- Espace, nature et qualité environnementale constituent les caractéristiques du territoire à préserver ⇒ cadre de vie d'exception,</li> <li>- Espace : atout pour l'implantation d'activités économiques et industrielles,</li> <li>- Solidarité de fait entre les 4 cantons ⇒ démarche atypique et souhait pour construire une démarche solidaire,</li> <li>- Notion d'attachement au territoire forte y compris de la part des nouveaux arrivants,</li> <li>- Apport de population nouvelle ⇒ la dynamique socioculturelle change.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouvelles populations résidentielles mais pas d'apport au tissu économique local car phénomène de villages dortoirs,</li> <li>- Implantation d'activité économique difficile liée aux problèmes d'accès au foncier et de disponibilité de locaux d'accueil,</li> <li>- Mauvaise connaissance des interlocuteurs et des soutiens existants à la création d'entreprises : besoin de clarification, de conseils et d'encadrement,</li> <li>- Problème de gestion des déchets : besoin d'information et de sensibilisation pour la mise en œuvre de bonnes pratiques et de bonnes habitudes,</li> <li>- Dégradation du territoire, de l'espace, des paysages liée aux pratiques d'aménagement et de gestion de l'espace (construction anarchique, techniques d'entretien des communes : gestion des pesticides, désherbants communaux...),</li> <li>- Absence de participation des citoyens dans les réflexions sur les chartes d'urbanisme, les PLU, les commissions communautaires,</li> <li>- 80% de l'offre en matière de construction est extérieure au territoire.</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réflexion sur la mise en œuvre d'un urbanisme préservant nos caractéristiques architecturales et paysagères (ex : lotissement arial),</li> <li>- Développement endogène du territoire : « être acteur de son développement »,</li> <li>- Valoriser les forces vives locales et préserver le tissu économique existant (enjeux de la transmission reprise),</li> <li>- Enjeux de la diversification économique de l'espace forestier,</li> <li>- Soutien à l'implantation de nouvelles activités : aide à l'installation, information et communication vers les porteurs de projets,</li> <li>- Agenda 21 : engagement dans une démarche participative et citoyenne,</li> <li>- Être exemplaire dans les actions concrètes de mise en œuvre du développement durable permettra une action de sensibilisation et un effet de levier,</li> <li>- Emergence de partenariats sectoriels : valorisation de la filière bois ayant un double enjeu : la construction de maisons respectant les caractéristiques locales et la valorisation de la ressource locale,</li> <li>- Appui aux projets innovants locaux (agriculture, industrie, artisanat...) dans le respect des principes du développement durable,</li> <li>- Constitution d'AMAP pour soutenir les productions et la diffusion de produits locaux de qualité,</li> <li>- Réflexion sur la création d'un centre économie emploi formation en cours.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dégradation de la qualité environnementale,</li> <li>- Evolution anarchique de la construction face à la pression foncière élevée,</li> <li>- Mauvaise intégration des populations nouvelles et conflits d'intérêts entre les nouveaux arrivants et la population locale,</li> <li>- Phénomène d'extension de ville dortoir de la CUB,</li> <li>- Opposition culturelle dans la gestion du territoire : confrontation entre les néoruraux ayant des projets d'installation et les propriétaires du foncier,</li> <li>- Difficulté à mener à terme des projets créatifs.</li> </ul>

### **⇒ Enjeux/objectifs de développement durable issus de ces constats :**

- Agir pour une meilleure répartition de la richesse sur l'ensemble du territoire,
- Impulser un développement endogène en valorisant nos forces vives et nos ressources (enjeu de la transmission reprise, bois construction...),
- Intégrer dans le projet du territoire la préservation du cadre de vie, de l'espace et de l'environnement, facteurs essentiels d'attractivité,
- Favoriser l'installation d'entrepreneurs ayant un projet local innovant intégré dans les principes du développement durable,
- Equilibrer l'occupation de l'espace en diversifiant les activités économiques,
- Promouvoir les bonnes pratiques au sein de l'action publique afin d'être exemplaire et de sensibiliser la population, les partenaires.

### **⇒ Pistes de travail et de réflexion :**

- Intégrer la participation citoyenne dans les prises de décisions communautaires (au sein des commissions communautaires, des réflexions sur les documents d'urbanisme...),
- Créer des commissions techniques chargées de l'évaluation des projets intégrés dans le programme d'actions de l'Agenda 21, composées de techniciens, élus, citoyens et de spécialistes,
- Favoriser les démarches écocitoyennes notamment sur les bonnes pratiques en informant, formant et sensibilisant (exemple sur les déchets),
- Définir des chartes de qualité sur les bonnes pratiques de gestion de l'espace (exemple de gestion douce des bords de route),
- Favoriser l'accession au foncier pour l'implantation d'activité économique : mise à disposition de terrains forestiers communaux,
- Communiquer sur les aides et les interlocuteurs liés à la création d'entreprises,
- Construction de partenariats sectoriels sur la filière bois.